

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2021-17 DEMANDE D'AIDE D'UNE HABITANTE

Madame Lefevre, 2^{ème} adjointe, expose au conseil les conclusions de la réunion de la commission CCAS qui a étudié la demande d'aide d'une habitante. Jugeant la demande d'aide fondée au vu des justificatifs fournis par l'habitante, **le conseil décide à l'unanimité qu'une aide de l'ordre de 200 € sera versée pour le règlement des frais de cantine de ses enfants.** Cette somme sera versée directement à l'organisme collecteur.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**

